

## SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1888.

---

PRÉSIDENTE DE M. HÉGER.

---

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

*Correspondance.* — MM. Cauderlier et Hambye remercient la Société de leur nomination de membre effectif.

*Ouvrages présentés.* — *Der Schädel der Raubmörders Schimak, anatomische Mittheilung*, von Prof. Dr Moriz Benedikt, membre honoraire.

*Ueber den Yézoer Ainoschädel aus des ostasiatischen Reise des Herrn Grafen Béla Széchengi und über den Sachaliner Ainoschädel des königlichen zoologischen und anthropologisch-ethnographischen Museums zu Dresden. Ein Beitrag zur Rassen-Anatomie der Aino*, von Prof. Dr Aurel von Török, membre correspondant.

*Suicide and Legislation*, by Clark Bell, membre correspondant.

*Medicine and the Law. Organizing an international Congress and a national Society*, par le même.

*Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1888, fasc. 7 et 8.

*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1888, fasc. 7.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1888, fasc. 1 et 2.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1888, fasc. 1 et 2.

*Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, Juli 1888.

*The American Anthropologist*, vol. I, fasc. 3, July 1888.

*The medico-legal Journal*, June 1888.

*Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution to July 1885.*

*Schriften der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft zu Königsberg*, 1887.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

*Concours de la Société.* — Un mémoire a été envoyé en réponse à la question sur un sujet libre se rapportant aux sciences anthropologiques. Les membres du jury seront nommés dans la prochaine séance, après que le Bureau aura pris connaissance du sujet traité par l'auteur du mémoire.

COMMUNICATION DE M. D. RAEYMAEKERS.

NOTE SUR LE « DOLMEN » DE DUYSBOURG, PRÈS DE TERVUEREN.

Pendant l'été de 1883, divers journaux de la capitale relatèrent la découverte près de Tervueren les uns d'un météorite, les autres d'un monument druidique. Amplifiant même les données sommaires qu'on possédait sur cette trouvaille, certaines feuilles décrivent de toutes pièces un autel druidique sur lequel les prêtres sacrifiaient des victimes pour exhorter ou apaiser les dieux.

Mis en éveil par cette annonce, maint Bruxellois alla rendre visite à l'objet de cette réclame, inspirée sans doute par le génie mercantile d'un restaurateur habitant un grand village voisin. Plusieurs membres de la Société y firent une excursion. Nous-même, en compagnie de notre collègue et ami le baron de Loë, nous nous rendîmes aussi à Hertswegen (<sup>1</sup>), hameau de Duysbourg.

---

(<sup>1</sup>) Au point de vue étymologique, ce nom pourrait être pris sous plusieurs acceptions :

a) *Herten weg, chemin du Cerf*, rappellerait sans doute les anciennes chasses des souverains du Brabant qui avaient en ces lieux leurs domaines (GALESLOOT, *Maison de chasse des ducs de Brabant*, p. 62). — Nous possédons une carte topographique de la forêt de Soignes (levée sous la direction de M. le comte de Ferraris, par le capitaine Cogeur, 1770), où ce hameau est figuré sous le nom de « Ten Hertswegen, » et le chemin qui longe la propriété actuelle de la Couronne se nomme « R. Ten Hertswegen. » Sous un angle aigu ouvert au NO., on voit déboucher du « Ten Hertswegen » un autre chemin désigné sous le nom de *route des Chevreuils* et qui aboutissait au relais de la Chapelle-aux-Images, actuellement près de l'emplacement de la maison du garde forestier. Au reste, au N. du hameau de « Ten Hertswegen » il existait un *parc aux Cerfs blancs*. Il semble donc que cette manière de voir soit admissible, attendu que cet endroit a fait jadis partie des propriétés des ducs brabançons.

b) Selon nous, on pourrait écarter l'interprétation de *Heereweg* ou *chemin du Seigneur*, qui serait la désignation primordiale du « Ten Hertswegen » actuel et même celle de « Herswege » ou « Herweg » qui jadis signifiait un chemin non pavé, d'une largeur de 12 mètres ou 40 pieds (d'après Chottin).

Le mercredi 2 mai 1883, un cultivateur, nommé J.-B. Nootens, conduisait sa charrue pour creuser un dernier sillon sur son champ (<sup>1</sup>). Tout à coup l'attelage s'arrêta, et malgré les efforts vigoureux d'un bœuf, le soc ne parvint pas à vaincre un obstacle placé à 0<sup>m</sup>,26 de profondeur. Nootens se mit à creuser tout autour de la charrue et amena au jour un bloc de pierre aux formes bizarres, figurant à peu près un solide irrégulier à cinq côtés et à deux faces presque planes. Cette pierre se prêtant peu au transport à cause de ses dimensions, beaucoup d'habitants de Ten Hertswegen vinrent prêter main-forte au propriétaire de la terre pour l'aider à placer cette masse à un endroit où elle gênerait moins sa culture. Soit dit en passant, ce service ne se fit pas sans bourse délier et sans faire regretter au paysan sa détermination. Un statisticien qui voudrait faire le relevé de la consommation du genièvre dans le village de Duysbourg pendant le mois de mai 1883, trouverait certainement une augmentation sur les données mensuelles des années précédentes.

La pierre fut hissée sur des rouleaux de bois et poussée à 75 mètres environ du lieu de la découverte, contre le noyer où on la voit encore pour le moment. On la plaça de champ contre l'arbre pour qu'elle occupât le moins de place possible. Dans la suite, Nootens la renversa sur une face de façon à cacher une inscription dont nous parlerons plus loin et qui intéressait trop les curieux et importunait de même le propriétaire.

Comme nous le disions plus haut, cette masse présente deux faces et cinq côtés.

Elle était couchée dans le limon sur l'arête d'une face et sous un angle très ouvert par rapport à la surface du sol. Une des faces est à peu près plane, présentant des replis sinueux, disposés en divers sens et limitant entre eux des parties un peu excavées. De loin, on dirait les anses intestinales un peu aplaties d'un grand mammifère. La surface du bloc, de coloration jaune brunâtre, est tantôt lisse, sans toutefois être polie, tantôt rugueuse, à cause de certaines parties superficielles qui ont été enlevées dans la suite. Au point de vue de la dureté de la roche, les parties limitant la périphérie sont plus dures que les zones centrales, résultat d'une agrégation plus intime, plus complète des particules quartzeuses par les agents

---

(<sup>1</sup>) D'après le cadastre, ce serait la parcelle n° 50, section C, située sur l'« Hertswegen veld. » La pierre fut trouvée à 38 mètres du chemin de « Ten Hertswegen » et à 20 mètres de l'accotement de gauche pour un observateur qui regarde le nord.

météoriques. De plus en aucun point de la surface on n'observe de trace du « vernis » caractéristique pour les mêmes blocs dans d'autres régions.

Cette masse a cinq côtés limitant autant de facettes latérales, qui laissent voir la structure assez grossière de la roche et montrent par-ci par-là quelques petites excavations où la roche avait moins de cohérence. Un bord de la pierre est convexe et arrondi; il est formé par un bisellement fortement accentué des arêtes des deux faces.

La face inférieure présente les mêmes caractères extérieurs que l'autre. A 0<sup>m</sup>,25 d'une des facettes on voit une inscription très peu profonde (en moyenne, 0<sup>m</sup>,003). Pour pouvoir la mouler, nous avons fait basculer la pierre sur le côté au moyen de pieux et de pierres. La photographie que voici reproduit le moulage en relief de cette inscription : nous en faisons hommage à la Société.

Comme on peut le voir, ces caractères pèchent dans les proportions des contours et n'ont rien d'archaïque. La croix est indécise et peu régulière. Le J est moderne; ce n'est pas le J des Romains et des siècles suivants. La lettre R manque d'harmonie et se trouve sur l'alignement du J. Aussi ces lettres n'ont pas été taillées dans la roche au moyen de ciseaux; ce serait plutôt au moyen d'un corps pointu. Lors de la découverte du bloc, le R était moins profond qu'il ne paraît sur le positif. Un jour, un gamin de la localité fut surpris incrustant plus profondément cette lettre. Quoi qu'il en soit, nous le répétons, cette inscription ne révèle rien d'ancien et on doit la rapprocher de nos temps.

Cette pierre fut trouvée *au sein du limon et non parmi les graviers de la base de cette formation*, qui est épaisse à Ten Hertswegen. Une série de sondages que nous avons exécutés à cet emplacement nous a donné en moyenne pour le limon, y compris sa base graveleuse, une épaisseur de 1<sup>m</sup>,20. Celui-ci repose sur du sable jaunâtre, quartzeux, micacé, assez doux, bruxellien. Contre le chemin de Ten Hertswegen, le limon n'a qu'une épaisseur de 0<sup>m</sup>,40; aussi le sable sous-jacent est-il presque à la surface et a-t-il fait l'objet de maintes exploitations dans les environs.

Quant à la nature géologique de ce bloc, c'est un grès landenien appartenant à la formation fluvio-marine de ce terrain.

À notre demande, M. Barthels, pharmacien en chef de la pharmacie centrale, à Louvain, a bien voulu déterminer le poids spécifique de ce grès, et il est arrivé au chiffre de 2,606. D'après cette donnée, la pierre aurait un poids de 2,366 kilogrammes, calculés d'après les dimensions rapportées à un solide.

Quelques jours plus tard, le samedi 5 mai 1883, Nootens découvrit, à 2<sup>m</sup>,50 S. du premier bloc, une seconde masse à trois côtés et à deux faces.

La composition minéralogique ainsi que la nature géologique de cette pierre sont les mêmes que celles de la première. Seulement *elle gisait par un bord, in situ, au sein des cailloux de la base du limon* qui en ce point avait une épaisseur de 0<sup>m</sup>,30. Comme nous le verrons plus loin, ces derniers faits ont leur importance.

Continuant les fouilles, on mit au jour, à 0<sup>m</sup>,35 sous le sol, un trou profond de 0<sup>m</sup>,50 et de 2 mètres de diamètre environ, rempli de cendres de bois de hêtre, mélangées vers la partie supérieure avec du limon brun sableux. Les recherches firent aussi trouver quelques tessons de poterie brune vernissée, qui n'ont pas été conservés. En déblayant le trou, on n'y a pas trouvé la moindre trace d'ossements. Par contre on rencontra, surtout à la partie supérieure du foyer, une assez grande quantité de fragments, parfois de la grosseur du poing et même davantage, de grès landenien brunâtre ayant une surface polie d'un côté<sup>(1)</sup>. En ajustant ces morceaux dans des rapports donnés, on arrive à reconstituer une dalle de 0<sup>m</sup>,20 de largeur sur près de 1 mètre de longueur et de 0<sup>m</sup>,15 environ d'épaisseur. La face supérieure est polie et présente des vides occasionnés par des fragments absents. La face inférieure est rugueuse, tendre et ne montre aucune trace d'usure. A l'époque de la découverte du « dolmen de Duysbourg » bien des visiteurs<sup>(2)</sup> emportèrent de ces fragments. Un membre de la Société, M. Cels, en recueillit un certain nombre qui font actuellement partie de sa collection. Grâce à la générosité de M. De Pauw et du baron A. de Loë, propriétaires aussi d'une série de ces morceaux, nous avons pu reconstituer en partie avec ceux que nous possédions une sorte de dalle avec des *cuvettes* et des *rainures* caractéristiques. Fort probablement, nous nous trouvons ici en présence d'un polissoir néolithique.

En déblayant ce trou on trouva également un instrument en silex grisâtre qui est en notre possession. C'est un perçoir, croyons-

---

(1) Ces débris semblent avoir été projetés dans ce foyer après l'extinction de celui-ci, car on n'observe sur aucun d'eux les traces du feu. De ce fait pourrait-on conclure que ce polissoir fut cassé et que les débris en furent jetés dans ce trou à cendres pour s'en débarrasser ?

(2) Nootens ramassa quelques-uns de ces débris et les plaça sous la première pierre, contre le noyer, où ils restèrent longtemps.

nous, sur lequel on remarque une série d'éclats partant du bulbe de percussion et se dirigeant vers l'extrémité pointue. A notre connaissance, c'est le seul instrument de silex qui fut trouvé dans les fouilles.

De même que les fragments du polissoir, il ne présente pas de traces de calcination. Sa couleur grise semblerait plutôt indiquer un séjour prolongé à la surface du sol. Aussi, au point de vue du gisement et de son âge, il n'a aucune valeur.

M. Galesloot, qui s'est occupé de ce « dolmen » (\*), mentionne les fragments de polissoirs et leur donne une forme cubique. Pour lui, ce sont des éclats des gros blocs dont on a poli une face en guise de passe-temps, à moins que ces fragments, dit-il, « façonnés de la sorte, ne se rattachent à un culte quelconque. » Laissant bénéficier la mémoire de M. Galesloot d'un mérite incontestable dans l'archéologie historique, nous laisserons au bon sens réfuter cette opinion. Le plus grand éclat que M. Galesloot avait recueilli mesure 0<sup>m</sup>,10 de longueur sur 0<sup>m</sup>,08 de largeur et 0<sup>m</sup>,05 de hauteur. Lors de la vente de ses collections, ces pièces furent adjugées parmi un lot d'autres objets et, sous peine de nous tromper, nous croyons que M. Cels s'en est rendu acquéreur.

M. Bosmans, instituteur à Duysbourg, qui a toujours été présent aux fouilles, ne signale pas ces fragments de polissoir dans les pages (\*\*) qu'il consacre à la description du « dolmen » de Ten Hertswegen.

En passant, disons que M. De Pauw nous a fait part de la découverte d'un assez grand polissoir, intact, en grès landenien, parmi les déblais de ce trou à cendres. Celui-ci présentait les *cuvettes et rainures* caractéristiques, selon M. de Mortillet, pour ce genre d'instruments. Seulement, ni M. Bosmans, ni M. Galesloot, ni l'auteur des fouilles lui-même, ne se rappellent avoir observé une pierre semblable. Il nous semble qu'une pareille pièce n'aurait pas pu passer inaperçue. De plus, les dimensions que M. De Pauw lui assigne (\*\*\*) devaient la faire remarquer immédiatement. Il est fort probable que le polissoir dont M. De Pauw voulait faire

---

(\*) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXII, p. 345 : Monument mégalithique de Duysbourg, composé de trois monolithes, 1884.

(\*\*) *Proeve eener beschrijving der gemeente en oude vrijheid Duisburg*, door J. BOSMANS, Leuven, 1883, pp. 264 à 266.

(\*\*\*) Longueur, 0<sup>m</sup>,75; largeur, 0<sup>m</sup>,50; épaisseur, 0<sup>m</sup>,10. D'après M. De Pauw, ces chiffres sont approximatifs.

l'acquisition lors de sa visite à Ten Hertswegen provenait d'un autre endroit et que, d'une manière intentionnelle, les ouvriers ont prétendu l'avoir trouvé dans les déblais du trou de cendres.

Voulant continuer les recherches tout en évitant de trop remuer le sol, Nootens sonda le terrain environnant et, le jeudi 17 mai, il rencontra, à 5 mètres SSO. du premier bloc, un troisième bloc landenien <sup>(1)</sup> dont les dimensions sont plus restreintes et la configuration différente de celle des deux autres pierres.

En effet, c'est un solide à trois côtés et deux faces présentant les mêmes caractères que ceux signalés pour les deux premiers blocs. Il reposait sur une face au sein des cailloux de la base graveleuse du limon. On peut lui assigner un poids de 2,144 kilogrammes environ.

De même que les autres masses, cette dernière fut posée sur des rouleaux et placée à l'endroit où nous les observons aujourd'hui.

Maintenant que nous avons décrit la partie matérielle de cette découverte, il nous reste à discuter les diverses interprétations qu'elle souleva de la part des auteurs qui s'en sont occupés. Seulement, nous serons très bref, en ce sens que nos arguments seront d'ordre géologique:

Frappé de la forme arrondie d'un bord de ces blocs, M. Bosmans est porté à en faire une pierre ou table circulaire. Il la considère comme un dolmen placé dans l'ancienne forêt de Soignes.

S'inspirant en grande partie du rapport <sup>(2)</sup> que M. Schuermans adressa au Ministre lors de son retour du Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Paris (1867), M. Galesloot fut porté à y voir un monument mégalithique datant de l'âge de la pierre polie. Celui-ci aurait été transporté au moyen de rouleaux, en cet endroit, par les druides pour servir à leurs sacrifices.

Telles sont les appréciations qui furent portées sur la destination de ces masses.

Disons que ces blocs sont du domaine de la géologie et faisons l'historique des découvertes successives de pierres du landenien supérieur sur le territoire belge.

---

<sup>(1)</sup> Le trou de cendres était entre la deuxième et la troisième pierre et à 5 mètres du premier bloc.

<sup>(2)</sup> « Sur la question de l'origine des dolmens et des autres monuments de pierres brutes. »

En 1867, notre collègue M. Delvaux signala la présence de gros blocs landeniens en divers points de la Campine limbourgeoise (\*).

M. Dewalque (\*\*) et divers géologues en remarquèrent en d'autres points de la Belgique.

Dans ses mémoires sur les terrains crétacés et tertiaires de la Belgique (†), Dumont les avait déjà signalés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans la Hesbaye.

M. Mourlon en trouva des représentants dans le Hainaut et les environs de Namur (‡).

Tout le monde connaît les blocs landeniens qui gisent parmi les cailloux du diluvium dans les environs de Tirlemont, à Overlaer et à Hougaerde (§).

Enfin, nous-même, l'année dernière, nous avons signalé différents blocs répartis sur une zone assez étendue autour de Louvain (¶). Dans la suite, au cours de nos recherches, nous avons

---

(\*) *Description de blocs colossaux de grès blanc cristallin provenant de l'étage landenien supérieur dont la rencontre a été signalée par l'auteur, dès 1867, en différents points de la Campine limbourgeoise.* (ANN. DE LA SOC. GÉOL. DE BELGIQUE, t. XIV, *Mémoires*, 1887.)

(\*\*) Voir séances de juillet 1886 et du 20 novembre 1887 dans les procès-verbaux de la Société géologique de Belgique. — MAX LOHEST, *Des dépôts tertiaires de la haute Belgique.* (ANN. DE LA SOC. GÉOL. DE BELGIQUE, t. XV, p. LXII.)

(†) DUMONT, *Mémoires*, t. II, p. 18.

(‡) *Sur les amas de sables et les blocs de grès disséminés à la surface des collines famenniennes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.*

(§) VAN HOREN, *Note sur quelques points relatifs à la géologie des environs de Tirlemont*, in BULL. DE L'ACAD. ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, 2<sup>e</sup> série, t. XXV, 1868. — Voir aussi les rapports relatifs à cette note, de la part de MM. Dewalque, d'Omalius, Malaise. — MOREAU, *Notes sur le grès landenien*, IBID., t. XXIX, 1870, pp. 490-495. — Voir le rapport de M. d'Omalius sur cette note, IBID., p. 448. — DELVAUX, *Note sur quelques ossements fossiles recueillis aux environs d'Overlaer, près de Tirlemont, et observations sur les formations quaternaires de la contrée.* (EXT. DES ANN. DE LA SOC. GÉOL. DE BELGIQUE, t. V, 1878. — IDEM, *Note sur l'existence d'un limon quaternaire supérieur aux dépôts caillouteux à Elephas primigenius et inférieur à l'ergeron.* (ANN. DE LA SOC. GÉOL. DE BELGIQUE, t. XIII, 1886.) — RAEYMAEKERS & DE LOË, *Note sur les dépôts quaternaires du sud de Tirlemont* (Procès-verbaux de la Soc. royale malac. de Belgique, séance du 2 avril 1887). — Voir aussi RUTOT, *Compte rendu d'une excursion des membres de la Société belge d'hydrologie, de géologie et de paléontologie aux environs de Tirlemont*, etc., t. I, Procès-verbaux, p. 171; etc.

(¶) D. RAEYMAEKERS, *Sur la présence de blocs landeniens dans le quaternaire des environs de Louvain*, in Procès-verbaux de la Société royale malacol. de Belgique, *Séance du 4 février 1888.*

trouvé des exemplaires de cette roche pour le NE. de Louvain jusqu'à Winghe-Saint-Georges : pour le SO., plus loin que Rothem et, enfin, pour le SE., jusque près de Tirlemont. L'année dernière, en défrichant un bois à 1,450 mètres E., 15° S. par rapport à la station de Vieux-Héverlé (pl. de Louvain), on mit au jour, sur quelques mètres de distance, onze de ces blocs landeniens, qui furent transportés au château de la duchesse d'Arenberg, à Héverlé, pour servir à la construction d'un enrochement dans le parc.

A Ten Hertswegen même, les paysans en ont mis à découvert à plusieurs reprises. Ainsi à Vossem, à Leefdael, on en trouve des représentants déterrés au cours de travaux divers. A 250 mètres au SEE. de l'église de Vossem, avant d'arriver à Nutspachthof et au bord de la chaussée, on voit une assez grande masse, de forme cubique, de grès landenien. Enfin, il y a une dizaine d'années, à quelques mètres du point où se fit la découverte des blocs de Ten Hertswegen, on a mis au jour un fragment qui se trouve actuellement contre l'arbre parmi les masses qui font l'objet de cette notice.

Aux environs de Louvain, comme presque partout ailleurs, on les trouve au sein du quaternaire. Le plus souvent, on les rencontre parmi les graviers sédimentaires de cette formation, et ils sont cachés alors par un manteau limoneux parfois assez épais. Par contre, si leur volume est trop considérable ou si les terrains superficiels ont subi une dénudation, ils émergent à la surface; tel est probablement le cas pour les immenses blocs connus sous le nom de monuments mégalithiques (comme la pierre Brunehaut de Hollain, les fameux Zeupires de M. Van Bastelaer). Il est à remarquer que certaines de ces masses signalées par les archéologues se rencontrent spécialement dans des régions où le grès landenien est exploité. Au S. du Hainaut et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, mainte exploitation a été et est encore ouverte pour extraire ces blocs. Certains de ceux-ci, restant sans usage, demeurent abandonnés à la surface du terrain ou bien sont utilisés le plus souvent comme bornes de route ou de porte. Le peuple, crédule à l'excès et trouvant en tout ce qu'il ne comprend pas un signe manifeste d'une puissance religieuse quelconque, les a bien vite considérés comme des pierres apportées en cet endroit par le diable ou par d'autres agents du même genre. Le Folklore relève alors une foule de renseignements sur les idées religieuses des peuples.

Dans la région de Louvain la découverte de ces blocs à la base des dépôts diluviens semble amener un synchronisme avec les couches types du S. de Tirlemont.

Aux environs de Louvain un grès landenien couché dans le gravier du quaternaire est une vraie médaille dont le lieu de fabrication est connu, mais dont les conditions de transport peuvent seules encore être discutées. Ce grès date d'une époque antérieure à la sédimentation des dépôts quaternaires dans nos contrées.

Lors du creusement des vallées, dans certaines régions du territoire belge, le landenien supérieur fut totalement raviné par des courants violents qui enlevèrent les matériaux meubles (sable, argile, etc.) et laissèrent en place ou transportèrent au loin les masses pondéreuses. Avançant plus ou moins lentement sur le lit du fleuve, ces blocs landeniens furent charriés en même temps que les galets du crétaé jusqu'aux endroits où on les observe actuellement; ou bien encastés dans des glaçons arrachés à la rive, ces grès roulèrent dans les eaux profondes du torrent jusqu'au point où, débarrassés de leur coque glacée, ils purent se déposer.

Occupons-nous maintenant de fixer, dans la mesure de nos moyens, l'époque à laquelle fut exhumé pour la première fois le gros monolithe de Ten Hertswegen, c'est-à-dire celui sur lequel on observe l'inscription signalée dans le cours de cette note.

Nous n'avons pas à nous occuper des autres blocs, car ceux-ci étaient *in situ*, parmi les éléments graveleux de la base du limon. Nous allons donc tenter une explication en nous servant de deux hypothèses.

I. Quand on consulte la planchette de Tervueren au  $\frac{1}{20\,000}$  du dépôt de la Guerre, on voit à « *Hertswegen* » un accotement dirigé à peu près du NNO. au SE., indiquant une ancienne exploitation. Commencant au hameau de Ten Hertswegen à la cote 72 environ, ce talus, d'une longueur de 370 mètres environ, finit vers la cote 75. A son origine réduit à peu de chose, il atteint plus de 2 mètres de hauteur au point où il cesse. Sur presque toute sa longueur, on observe la base graveleuse du quaternaire reposant sur le bruxellien sableux, jaunâtre, quartzeux, assez doux, avec grès peu épais, siliceux, tendre. Dans le cours de l'exploitation de cette sablière, on a pu mettre au jour le monolithe en question. Gênant les travaux par ses dimensions peu ordinaires, il aurait été transporté sur la parcelle cadastrale n° 50 du Ten Hertswegenveld. Un désœuvré — cette race existera toujours — y traça les caractères connus. Enfin, le propriétaire du terrain, ne sachant que faire de cet éléphant de loterie, l'aurait enfoui à l'endroit d'où il fut exhumé en 1883.

II. Recourons à la seconde hypothèse qui paraît expliquer divers faits que la première manière de voir n'explique pas ; par exemple le trou de cendres.

La carte de la forêt de Soignes de Ferraris montre que presque toute la région de Ten Hertswegen était encore boisée en 1770. L'endroit où furent déterrées les trois grandes pierres était sur la limite de la forêt et n'en était séparé que par un sentier longeant d'assez près l'accotement actuellement visible. A partir de cette époque cette partie du bois fut défrichée insensiblement, car pour le moment la forêt se trouve reculée au delà du parc de Tervueren et à l'O. sur une partie du bord droit de la chaussée de ce dernier village à Duysbourg. Les bûcherons prirent possession de ces bois et leur cognée abattit les arbres ornant jadis ces solitudes. A l'heure du midi ou aux approches de l'hiver, ils y allumaient un grand feu pour y faire cuire leur repas ou pour se chauffer<sup>(1)</sup>. Les fragments de poterie découverts en 1883 corroborent cette idée. Pendant que s'opérait ce travail d'abatage, on dut extraire inévitablement les racines qui restaient dans le sol et qui, pour certaines essences, comme pour le hêtre, s'étendent assez loin. C'est à cette occasion que le gros bloc fut exhumé pour la première fois.

Mis au jour et gisant à la surface du sol, il dut subir les élucubrations plus ou moins intelligentes d'un habitant de l'endroit. Dans la suite, comme le bloc ne remplissait aucun office, si ce n'est celui d'importuner le propriétaire du champ, il fut enterré jusqu'à sa résurrection récente. La présence du trou à cendres de hêtre serait ainsi expliquée. Vu les dimensions de ce foyer et sa situation près d'un bois, nous croyons que cette hypothèse est rationnelle.

Nous ne pensons pas devoir rencontrer les arguments donnés par MM. Galesloot et Bosmans, qui veulent voir dans cette association de trois pierres les restes d'un monument druidique, d'un dolmen, d'un trilithe ou d'une table de sacrifice aujourd'hui cassée. Les « monolithes de Duysbourg » ne présentent d'intéressant que leur masse et leur gisement. Nous le répétons, *à part le premier bloc, les deux autres étaient en place parmi les graviers du limon.* Encore un monument druidique créé d'hier qui passe de la vie au trépas !

---

(1) Des faits semblables ont été observés en France dans les fouilles faites au pied des menhirs alignés ou isolés. Elles n'ont fait découvrir la plupart du temps que des charbons ou des cendres, restes d'anciens foyers allumés par les bûcherons et les bergers. (Cf. *Dictionnaire des sciences anthropologiques* de MM. BERTILLON, CAUDEREAU, etc., article *Menhir*, page 731.)

L'année dernière, nous étions à l'étranger pendant le Congrès de Charleroi et nous n'avons pu prendre part aux discussions que souleva la note de M. de Loë (<sup>1</sup>). Nous avons donc gardé pour la Société d'anthropologie nos observations sur le monument mégalithique de Duysbourg, que nous avons destinées aux séances de ce Congrès.

#### DISCUSSION.

M. RAEYMAEKERS, répondant à une question de M. BOCK, revient sur les caractères que présentent les pierres qu'il a qualifiées de polissoirs. Ses explications sont confirmées par M. RUTOT.

M. DE PAUW demande s'il est bien exact que les morceaux de polissoirs se trouvaient primitivement sous les blocs de pierre.

M. CELS fait remarquer qu'il a lui-même recueilli des fragments de polissoirs à l'emplacement occupé par les grandes pierres. Si le polissoir n'a plus été trouvé qu'à l'état de fragments, il est bien possible que c'est parce qu'il a été brisé intentionnellement; peut-être même, ajoute-t-il, était-ce une coutume, une cérémonie se rapportant à un rite que de briser ces pierres. Dans tous les cas, les cassures en sont très anciennes.

M. DE PAUW rappelle que, dans la fouille d'un tumulus gaulois, M. le marquis de Wavrin, frappé de l'aspect de quelques morceaux d'une même roche qui offraient des traces de polissage et qui avaient été recueillis çà et là, fit passer au crible toutes les terres du tumulus, qui ne mesurait pas moins de 10 mètres de diamètre, et qu'il retrouva de cette manière un millier de fragments. M. De Pauw parvint à recoller ces fragments et à reconstituer une pierre d'une quarantaine de centimètres de longueur, polie sur toutes ses faces. C'était sans doute également pour obéir à un rite que cette pierre avait été brisée, car, dans les tumuli de la même époque, les armes de fer que l'on trouve sont également brisées ou tordues.

M. RUTOT croit que les pierres de Duysbourg pouvaient se trouver, comme le pense M. Raeymaeckers, en place à la base du terrain

---

(<sup>1</sup>) *Étude sur les mégalithes ou monuments de pierres brutes existant ou ayant existé sur le territoire de la Belgique actuelle*, pp. 93 à 128. (Voir *Documents pour les travaux du Congrès*.)

quaternaire. Mais il croit que son honorable collègue a été trop loin quand il a émis l'hypothèse que les monuments mégalithiques du même genre, les pierres de Brunehaut, le menhir de Velaine, celui de Gozée, n'ont pas été dressés de la main de l'homme. Pour ce qui concerne la pierre de Velaine notamment, le doute n'est pas permis : ce monument présente bien, comme l'a démontré M. Dupont, tous les caractères d'une pierre levée.

M. HÉGER présente, au nom de la Société, ses remerciements à M. Raeymaeckers pour son intéressante communication. — La discussion est close.

M. Houzé prend le fauteuil de la présidence.

COMMUNICATION DE M. DOLLO  
SUR LA MORPHOGÉNIE DE LA COLONNE VERTÉBRALE.

RÉSUMÉ.

Comme suite à sa communication sur le proatlas, M. DOLLO expose ses vues sur la morphogénie de la colonne vertébrale. Il traite successivement des neurapophyses, du centre, de l'intercentre, des os chevrons et des côtes. Il prouve leur homologie dans les cinq classes de vertébrés, malgré l'opinion contraire de la plupart des auteurs (P. Albrecht, G. Baur, F.-M. Balfour, E.-D. Cope, C. Claus, C. Gegenbauer, A. Goette, W.-N. Parker, J. Müller, etc.).

La communication de M. Dollo sera publiée ultérieurement, en même temps que la note sur le proatlas.

PRÉSENTATION DE PIÈCES PAR M. TIBERGHIEU.

M. TIBERGHIEU présente une hache amygdaloïde trouvée près de Mons, directement sur la couche de phosphates exploitée (terrains secondaires) et sous le quaternaire intact, dans un endroit où les couches tertiaires font par conséquent défaut. Cette hache présente les caractères de coloration et de grandeur propres aux silex mesviniens de M. Delvaux, mais elle est très bien taillée. Elle paraît avoir été soumise à un long usage et elle est très bien adaptée à la main. Ce qu'elle présente de plus remarquable, c'est qu'elle a servi en même temps par ses bords et par sa pointe, qui montre l'enlèvement de grands éclats; du côté de la base le martelage a émoussé soigneusement toutes les arêtes, de manière à ne pas blesser la main quand on s'en servait comme *coup de poing*.

M. Tiberghien présentera dans une prochaine séance une pointe moustiérienne admirablement taillée et d'une forme très rare, qui a été trouvée également dans les environs de Mons. Cette pièce remarquable a été malheureusement acquise par une personne étrangère : elle eût été cependant digne, comme on pourra s'en convaincre, de figurer avec honneur dans un Musée du pays.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

CONGRÈS D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE A PARIS. EN 1889.

M. HÉGER. — Messieurs, je prie le Bureau de la Société de nous dire s'il a reçu communication du programme des questions qui seront soumises au prochain Congrès d'anthropologie criminelle dont la réunion aura lieu du 1<sup>er</sup> au 8 août 1889, à Paris, sous la présidence de M. le D<sup>r</sup> Brouardel ?

Ces questions sont les suivantes :

I. Existe-t-il des caractères anatomiques propres aux criminels ? — Les criminels présentent-ils en moyenne certains caractères anatomiques particuliers ? — Comment doit-on interpréter ces caractères ? — Rapporteur : M. le D<sup>r</sup> Manouvrier, professeur à l'École d'anthropologie de Paris.

II. De l'atavisme chez les criminels. — Rapporteur : M. le D<sup>r</sup> Bordier, professeur à l'École d'anthropologie de Paris.

III. Lorsqu'un prévenu a été reconnu coupable, peut-on établir, par l'anthropologie criminelle, la classe de criminels à laquelle il appartient ? — Rapporteur : M. le Baron R. Garofalo, substitut du procureur du Roi, à Naples (Italie).

IV. Des perversions morales et affectives chez les enfants. — Rapporteur : M. le D<sup>r</sup> Magnan, médecin de l'Asile Sainte-Anne, membre de la Société d'anthropologie de Paris.

V. De l'éducation correctionnelle. — Réformes en rapport avec les données de la biologie et de la sociologie criminelles. — Rapporteur : M. le D<sup>r</sup> Motet, vice-président du Congrès.

VI. De l'anthropologie criminelle considérée comme une branche de l'anthropologie juridique. — Sa place dans l'anthropologie. — Rapporteur : M. le D<sup>r</sup> Manouvrier, professeur à l'École d'anthropologie de Paris.

VII. Les anciens et les nouveaux fondements de la responsabilité morale. — Rapporteur : M. Tarde, juge d'instruction à Sarlat (Dordogne).

VIII. De la libération conditionnelle. — Quels sont, en s'appuyant sur les données de la biologie criminelle, les individus auxquels elle peut être accordée ou devrait être refusée. — Rapporteur : M. le Dr Semal, directeur des Asiles d'aliénés de l'État, Mons (Belgique).

IX. Du signalement anthropologique et descriptif chez les sujets de 15 à 20 ans. — Rapporteur : M. Alphonse Bertillon, chef du service d'identification à la préfecture de police.

X. Dégénérescence mentale et simulation de la folie. — Rapports réciproques. — Rapporteur : M. le Dr Paul Garnier, médecin en chef de l'Infirmerie spéciale de la Préfecture de police.

Comme vous le voyez, Messieurs, ces questions ne manqueront pas de soulever des discussions instructives dont il me paraît impossible que notre Société se désintéresse. Il en est plusieurs dont nous nous occupons depuis longtemps. Dois-je vous rappeler que notre Société a déjà un passé qui l'oblige? Nous avons publié dans nos Annales différentes études sur les caractères physiques des criminels, et si la question de la criminalité est aujourd'hui discutée à un point de vue nouveau, c'est en partie à cause de l'initiative prise par notre Société.

Il est vrai qu'en Belgique d'autres Sociétés savantes se sont jointes à nous et qu'à un moment donné la Société de médecine mentale a même pris la direction du mouvement en organisant le Congrès d'Anvers. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette concurrence qui est une sérieuse garantie de succès pour les idées que nous défendons; le jour n'est pas éloigné où nos vœux obtiendront un commencement de réalisation : cette année a eu lieu une réunion générale des médecins aliénistes de tout le pays, et à l'unanimité nous avons réclamé du Gouvernement la création d'une prison-asile. Une démarche collective doit être faite auprès de M. le Ministre de la Justice, le 31 décembre, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elle ne restera pas infructueuse.

Nous ne devons pas nous contenter de ce premier résultat : il faut que notre Société soit tenue au courant des progrès incessants réalisés par l'anthropologie criminelle, et nous devons être repré-

sentés par plusieurs de nos membres au prochain Congrès. Je demande au Bureau de nous dire quelles mesures il a prises ou compte prendre à ce sujet.

M. Houzé. — Je partage entièrement l'opinion de M. Héger : il faut que nous soyons représentés au Congrès de Paris par des délégués officiels. N'oublions pas que le mouvement qui a pris naissance au sein de la Société d'anthropologie de Bruxelles a été provoqué par l'initiative de M. Héger. L'étude qu'il a publiée en collaboration avec M. Dallemagne a été le point de départ en Belgique des recherches et des discussions sur la criminalité.

Afin de pouvoir aborder fructueusement les questions du programme du Congrès de Paris, je vous propose de discuter ces questions en les mettant à l'ordre du jour d'une ou de plusieurs de nos séances; de cette manière nos délégués pourraient prendre part à la discussion avec plus d'autorité.

L'assemblée consultée, adopte la proposition faite par le président.

#### CRÉATION D'UN MUSÉE ANTHROPOLOGIQUE A BRUXELLES.

M. HÉGER. — Messieurs, je voudrais encore attirer votre attention sur un autre sujet. J'ai eu l'occasion, en parcourant quelques villes étrangères, de visiter des musées d'anthropologie et d'ethnologie ainsi que certaines collections ayant un intérêt local, comme le musée Carnavalet, à Paris, le musée de la Ville, à Constance. Quelques réflexions me sont venues à l'esprit en étudiant l'organisation de ces musées et je crois utile de vous les soumettre.

C'est, je m'empresse de le reconnaître, avec une légitime fierté que nous pouvons comparer nos musées à ceux de l'étranger; il est superflu de faire l'éloge de nos musées de peinture et de notre musée d'histoire naturelle. Cependant il existe dans ce dernier une lacune que j'ai déjà signalée ici et qui me paraît incompréhensible : pourquoi n'existe-t-il pas chez nous une section d'anthropologie? Cette lacune est d'autant plus regrettable qu'aucun pays au monde ne possède, à territoire égal, des richesses comparables aux nôtres : les cavernes de la Meuse, si savamment explorées par M. Dupont, suffiraient à elles seules à la constitution d'un musée d'anthropologie préhistorique. Je me demande quelles sont les raisons qui s'opposent à la réalisation de cette idée : dans un musée d'histoire

naturelle, l'homme n'a-t-il pas droit à une place au moins équivalente à celle que l'on accorde aux oiseaux ou bien à une catégorie déterminée de mammifères? Il y a contraste, à ce point de vue, entre ce qui se fait chez nous et ce que l'on fait ailleurs. La ville de Copenhague possède un musée qui n'est certes pas abrité dans de beaux monuments, mais dont l'intérêt didactique et l'arrangement systématique laissent peu de chose à désirer. Les époques préhistoriques se succèdent devant le visiteur dans l'ordre que la chronologie leur assigne; les « débris de cuisine », les silex et les ossements fossiles sont représentés « in situ » et l'on peut, sans l'aide du catalogue, les étudier sur place. A Stockholm, à Christiania, il en est de même, et puisque nous possédons des trésors préhistoriques au moins équivalents, je voudrais que le Gouvernement prît les mesures nécessaires pour en tirer le même parti.

Quant aux « musées de ville » leur objectif, pour être plus restreint, n'en présente pas moins un réel intérêt. Le musée de Constance nous montre d'abord toutes les coupes du terrain sur lequel cette ville est construite; dans des armoires sont rangés les spécimens des fossiles correspondant à chacune des couches géologiques représentées dans ce terrain. On passe ensuite à la période lacustre : à côté des objets recueillis sur les bords du lac sont exposés des dessins qui donnent une idée de la disposition des habitations humaines et des industries naissantes de cet âge reculé; puis vient l'époque romaine, qui sert d'introduction à la période historique proprement dite. Les documents se rapportant au moyen âge et au concile de Constance sont naturellement les plus nombreux et suffiraient sans doute à captiver l'attention du visiteur, mais ils ne perdent rien à être placés dans leur cadre et à n'arriver qu'en leur temps.

La ville de Bruxelles se propose, sur l'initiative intelligente de notre Bourgmestre, d'organiser son musée; je voudrais voir adopter, dans la disposition des pièces, l'arrangement systématique dont je viens de parler. A quoi bon réunir dans le musée de la ville des tableaux d'origines diverses qui ne parviendront jamais à faire la concurrence à nos splendides musées de peintures? Pourquoi ne profiterait-on pas des études faites dans « Bruxelles à travers les âges » pour nous donner dans le musée de la ville un tableau complet de notre passé, aussi loin qu'il puisse s'étendre?

Je voudrais, si nous rencontrons, comme je l'espère, l'adhésion des autorités, que nos Sociétés savantes et spécialement la Société d'anthropologie fussent appelées à concourir au développement

de notre musée communal, chacune en ce qui concerne l'objet dont elle s'occupe. Pour réaliser ce que je demande, personne n'aurait à s'imposer de dépense : il suffirait de diviser le travail et de s'entendre sur les moyens pratiques de le mener à bonne fin. (*Applaudissements.*)

M. Houzé, président. — La question que vient de soulever M. Héger est des plus importantes et j'espère que nous aurons l'occasion d'y revenir dans l'une de nos plus prochaines séances. Il y aurait lieu, en effet, d'examiner mûrement cette question et de voir quels seraient les moyens pratiques de réaliser l'idée qui y est contenue.

M. Du FIEF appuie également le vœu formulé par M. Héger.

#### LES HOTTENTOTS AU MUSÉE DU NORD.

M. Houzé donne quelques détails sur les individus qui sont exhibés en ce moment au musée du Nord sous le nom de Hottentots. Ces individus n'appartiennent pas tous à la même race : la coloration de la peau présente, entre autres, chez eux les différences les plus marquées, depuis la couleur cuir neuf, jusqu'au rouge et même au noir. Il s'agit d'une exhibition banale qui n'a rien de scientifique.

La séance est levée à 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures.

---